

# Syndicat National de la Police Grand-Ducale Luxembourg a.s.b.l.



- affilié au Syndicat Professionnel de la Force Publique
- affilié à la C.G.F.P.
- affilié à l'EuroCOP
- R.C.S. Luxembourg F988

## Aux organes de presse

Adresse retour :

Secrétariat du SNPGL  
L-2957 Luxembourg

Luxembourg, le 21 mars 2019

### **Objet :      Communiqué de presse**

Le SNPGL se doit de réagir aux interviews, communiqués publiés par la direction générale de la police et son ministre de tutelle suite à son assemblée générale tenue en date du 18 mars courant.

Le conseil d'administration et l'ensemble de nos membres se mettent devant notre Président Pascal Ricquier, porte-parole de notre association et de l'opinion qu'elle exprime. Nous sommes indignés par les attaques personnelles à son encontre. Le fait de réduire les problèmes de la Police grand-ducale à l'image qui risquerait d'être ébranlée par des critiques formulées par la plus grande délégation du personnel, sans pour autant se prononcer sur l'essentiel des problèmes, démontre à nouveau que les responsables politiques et administratifs ne veulent que faire oublier ce qui devrait les préoccuper réellement. Il est regrettable qu'une délégation du personnel doive publiquement dénoncer les dysfonctionnements afin de provoquer enfin une prise de conscience au niveau politique.

Nous déplorons aussi profondément que notre ministre aie décidé d'appuyer la Direction générale, sans qu'il n'aie examiné en détail le bien-fondé des critiques formulées par la délégation du personnel sur base de reproches de ses membres. Par ce fait, il se positionne clairement du côté de la hiérarchie, au risque d'ignorer les doléances fondées du personnel policier que nous représentons.

Dans son interview, le directeur général fait croire que le SNPGL aurait été complètement d'accord avec le projet de réforme en amont du vote. Nous rappelons que tel ne fut pas le cas et nous tenons à préciser qu'aucune des revendications formulées dans notre avis y relatif n'a été retenue.

Le directeur général a aussi affirmé que toutes les unités travaillent conformément aux dispositions légales depuis janvier 2019 et que les reproches à cet égard ne seraient que des "béisarteg Ënnerstellungen". Il n'en est aucunement ainsi et il importe de distinguer entre des allégations malveillantes et des faits réels. Outre les services de la direction générale qui fonctionnent selon l'horaire mobile, pour lesquels l'adaptation aux nouvelles règles était un jeu d'enfant, aucun des services ne fonctionnant selon l'horaire mobile dispose, jusqu'aujourd'hui, d'instructions concrètes quant au temps de présence obligatoire, qui est à fixer par le chef d'administration. Les nombreux cas concrets rapportés par nos membres témoignent de l'existence de la situation malsaine.

Affirmer que la direction générale n'irait jamais critiquer une décision d'une autorité judiciaire ne correspond pas à la vérité et le projet de loi 7045 sur la Police grand-ducale même en livre la preuve par un amendement qui fut justement proposé pour corriger une décision de la Cour administrative incommode pour certains membres du groupe de traitement A1 policier.

Nous comprenons aussi parfaitement que la direction générale veut éviter que des actions en justice soient intentées contre des décisions qui ont été « irgendwéi interprétéiert », car les nombreux procès gagnés par les administrés témoignent d'une déficience dans l'analyse manifeste des dispositions dans le chef des responsables.

Les statistiques sur lesquelles la direction générale entend s'appuyer pour justifier les restructurations au sein des unités opérationnelles ne peuvent de toute évidence pas tenir la route. Une réorganisation du même nombre de policiers ne crée que des problèmes supplémentaires pour n'en résoudre aucun.

Quel pourrait être l'intérêt d'une délégation du personnel d'inventer des histoires, si elle peut largement s'appuyer sur des faits réels ?

Finalement, le SNPGL tient à réitérer son désir d'être impliqué activement et honnêtement pour tous les sujets qui concernent les droits de ses membres. Nous étions, sommes et restons ouverts au dialogue constructif et transparent.

Le conseil d'administration